

DELIBERATION
SEANCE DU BUREAU DU 23 AVRIL 2015

Nombre de Conseillers : 19
 En exercice : 19
 Présents : 16
 Pouvoirs : 0
 Votants : 16

Date de convocation du Bureau Communautaire :
 Le 16/04/2015

Le 23 avril 2015, le Bureau de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Marie Jeanne BEGUET, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Bernard GRISON, Vincent LAUTIER, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Bernard REY, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Frédéric VALLOS.

Absents excusés : Brigitte COULON, Raymond MOUSSY, Anny SANLAVILLE.

Secrétaire de séance : Jacky DUTRUC

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Demande de subvention DETR – Technoparc à Civrieux – Tranche 2

M. Richard SIMMINI, Vice-Président chargé du Développement Economique, rappelle que l'EPF de l'Ain assure le portage foncier des terrains de la tranche 2 du Technoparc Saône Vallée à Civrieux. Cet établissement a donc acquis par négociation amiable la quasi-totalité des terrains successivement en octobre 2011, juillet 2012 et mars 2014, soit environ 14 ha.

Par délibération 2015C14 du 23 février 2015, le Conseil communautaire a décidé de racheter ces terrains à l'EPF de l'Ain ; La durée de portage venant à échéance pour la plupart des parcelles fin 2015.

La superficie exacte concernée est de 13ha 89 ; Le coût total d'acquisition est de 1 216 127,50 € (dont 128 555 € de frais de portage).

Ces achats de terrains, en vue de la création d'une zone d'activités, sont susceptibles de bénéficier d'une aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- ✓ **Sollicite** une aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'achat à l'EPF de l'Ain, à l'issue du portage foncier, en vue de l'aménagement de la tranche 2 du Technoparc Saône Vallée à Civrieux, selon le plan de financement ci-dessous :

| DEPENSES | | RECETTES | |
|--|-----------------------|-----------------------------------|-----------------------|
| Acquisitions terrains par EPF | 1 216 127,50 € | DETR | 392 430,00 € |
| Indemnités d'éviction | 91 970,30 € | Taux à 30 % Hors frais de notaire | |
| Frais de notaires payés par EPF | 21 855,50 € | | |
| Frais de notaires sur le rachat des terrains | 22 000,00 € | Participation CCDSV | 959 523,00 € |
| TOTAL | 1 351 953,00 € | TOTAL | 1 351 953,00 € |

- ✓ **Mandate** le Président pour effectuer toutes les démarches et signer tous documents nécessaires à cette demande d'aide.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

A Trévoux, le

23 AVR. 2015

**Le Président,
Bernard GRISON**

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

- 6 MAI 2015

N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20150423-2015B02-DE

Affichage le :

- 6 MAI 2015

